

Traité militaire URO / Liberistant

Pour la République Virtuelle du Liberistant:

- Son Excellence Shin Jae-Min, Président de la République

Pour l'Union des Républiques Orionnaïses

- Son Excellence Frans van Eigenbrakel , Ambassadeur Spécial de l'URO.

Article 1 - Les Etats signataires de ce traité reconnaissent la légitimité de leurs armées.

Article 2 - La République Virtuelle du Liberistant n'engagera aucun conflit armé à l'encontre de l'Union des Républiques Orionnaïses.

Article 3 – L'Union des Républiques Orionnaïses n'engagera aucun conflit armé à l'encontre de la République Virtuelle du Liberistant.

Article 4 – En cas d'invasion en URO, la République Virtuelle du Liberistant interviendra militairement pour défendre les intérêts orionnaïses.

Article 5- En cas d'invasion du Liberistant, l'Union des Républiques Orionnaïse interviendra militairement pour défendre les intérêts libériens.

Article 6- Les forces armées orionnaïses peuvent circuler librement dans les eaux territoriales libériennes.

Article 7 – Les forces armées libériennes peuvent circuler librement dans les eaux territoriales orionnaïses.

Article 8- Le traité défini par les autorités compétentes des deux pays présents n'entrera en vigueur qu'une fois ratifié par leurs représentants.

Article 9 - Une fois le résultat des deux ratifications communiqué aux deux pays, le présent traité sera mis en place selon les mesures définies précédemment.

Signature:

Shin Jae-Min

Président de la République, président du Conseil d'Etat.

et

Pour le Strategos Svalborg, Frans van Eigenbrakel, Ambassadeur Spécial de l'URO

le 27/12/2014

à Indant-Ville, Liberistant.